



MEINIER

infos

12
2021



❖ Agenda

CONSEIL MUNICIPAL

❖ 3 février 2022

BIBLI-O-BUS - les vendredis
vers la salle communale 14h-17h

● 17 décembre



Marché de Meinier

Les jeudis de 16h00 à 19h00
devant la salle communale.

Présence de sociétés meynites :

● Jeudi 16 décembre

Raclette / commission MASE

MANIFESTATIONS :

Alain Morisod

Samedi 18 décembre à 20h
à la salle communale

Festival Antigél

Sa+Di 12+13 février 2022
à la salle communale

Dictée de Pierre - local des
aînés, bât. collectif à 8h30 :

● 11+15 janv. 2022



SAPINS DE NOËL

Ramassage par la voirie :

Tous les lundis de janvier.

Recrutement de familles d'accueil avec hébergement

Le canton de Genève, en partenariat avec les cantons du Valais, Neuchâtel et Vaud, a uni ses forces pour chercher de nouvelles familles d'accueil avec hébergement.

S'inscrivant dans les recommandations de la Convention internationale des droits de l'enfant, la campagne a débuté mi-septembre de cette année et a pour objectif de permettre au canton de Genève de disposer d'un réseau de familles d'accueil renforcé et correspondant à leurs besoins.

Détails et infos : ☎ 0800 888 111
ou www.devenir-famille-accueil.ch

Devenir famille d'accueil

Est-ce que quelqu'un
comme vous
peut aider quelqu'un
comme moi ?

Selon vos disponibilités
Avec un soutien continu
Avec une formation préalable
Avec une indemnisation

Plus que jamais, nous avons besoin de vous pour protéger son avenir. Contactez-nous.

devenir-famille-accueil.ch
0800 888 111

Exposition à la Mairie de Gy : *Playmorama de la nuit de l'Escalade*

Si les Playmobil[®] vous intéressent, vous serez surpris par l'œuvre réalisée par un père et ses deux fils (13 et 15 ans) habitant la commune de Gy.



Pour découvrir cette maquette illustrant la ville subissant l'attaque de la nuit de l'Escalade, contactez la **Mairie de Gy** au ☎ **022 759 15 33** ou à info@gy.ch, pour qu'ils vous attribuent un créneau horaire de visite.

Détails : https://www.mairie-gy.ch/fr/images/2021_12_playorama.pdf

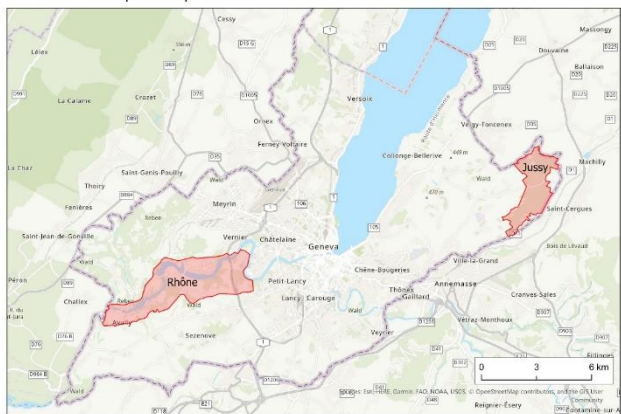
Autres infos



Etude des étangs

Des chercheurs de la HES-SO / Genève étudient les étangs de notre région : contribuez à ce projet scientifique Européen en répondant à leur questionnaire en ligne.

Localisation des pondscaapes



Vous avez peut-être récemment observé, au cours de vos promenades, de drôles d'objets flottants sur les étangs du coin. Peut-être avez-vous même rencontré les scientifiques qui s'affairent autour de ces fameuses « soucoupes flottantes », posées à la surface de plusieurs étangs des Bois de Jussy (étangs des Feuilletts, des Dolliets et Prés Bordon notamment).

Pour cause : le canton de Genève est depuis avril 2021 le décor d'un **projet scientifique Européen : PONDERFUL**. Des chercheurs de l'HEPIA (la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève) y étudient des milieux encore méconnus : les étangs (*pond* en anglais).

Pour plus d'informations et pour suivre l'évolution du projet, veuillez consulter le site (en anglais) ponderful.eu, <https://www.facebook.com/Ponderful-331847228188664> ou [Instagram](https://www.instagram.com/Ponds4Climate) (@Ponds4Climate) ou le site de l'hepia (en français) <https://www.hesge.ch/hepia/recherche-developpement/projets-recherche/ponderful>.

Nous vous invitons aussi à remplir le questionnaire en ligne, en scannant le code QR ci-contre (ou en allant sur <https://enquete.isara.fr/index.php/491224/lang-fr>)

En faisant part de vos perceptions, préférences et usages, vous contribuez au projet **PONDERFUL**.



Lien vers l'enquête PONDERFUL



Cartons ou autres déchets hors benne

Nous rappelons l'importance de bien trier les déchets et de les jeter dans les conteneurs prévus à cet effet dans les déchetteries communales.

Nous constatons en effet régulièrement que certaines personnes ne respectent pas les règles en vigueur, notamment :

Pour les CARTONS

- Il doivent être déchirés et introduits dans les conteneurs correspondants, il est interdit de laisser des déchets à côté des conteneurs ;
- Si les conteneurs correspondants sont pleins dans une déchetterie, il faut se rendre dans un autre point de récupération des déchets pour débarrasser ces cartons.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de Fr. 200.- au minimum.

(conformément à l'article 43 de la Loi cantonale sur la Gestion des Déchets / L 1 20 – LGD et l'article 27 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets)